

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

Arrêté du 3 octobre 2014 portant nomination au grade de sous-lieutenant à titre temporaire dans la gendarmerie nationale

NOR : INTJ1423464A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4134-2;

Vu le décret n° 2008-947 du 12 septembre 2008 fixant certaines dispositions applicables aux élèves militaires des écoles militaires d'élèves officiers de carrière, notamment son article 2;

Vu le décret n° 2012-1456 du 24 décembre 2012 portant statut particulier des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2011 fixant l'organisation générale de la scolarité des élèves admis à l'École des officiers de la gendarmerie nationale,

Arrête:

Article 1^{er}

Les aspirants suivants, de recrutement OCTA TITRES, sont nommés, pour la durée de la formation initiale, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1^{er} septembre 2014:

Melmoux Iris.

Benmokhtar Leïla.

Article 2

Les aspirants suivants, de recrutement OCTA DIRECT, sont nommés, pour la durée de la formation complémentaire, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1^{er} août 2014:

Duhautois Quentin.

Korovine Willy.

Thouret Fabien.

Durand Pol-Alexis.

Article 3

Les aspirants suivants, de recrutement OCTA SD CAT B, sont nommés, pour la durée de la formation complémentaire, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1^{er} août 2014:

Ben Lagha Haroun-Nasser.

Leprovost Adrien.

Ibnou Touzi Tazi Mehdi.

Abdallah Saïffoudine.

Rousset Louis-François.

Mallepelet Magali.

Gorzyl Nathalie.

Chauvel Pierre.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 octobre 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

P. MAZY